



**COMMUNE  
DE  
VEYTAUX**

**RAPPORT  
AU CONSEIL COMMUNAL**

de la commission nommée pour l'examen du préavis No 09/2019, déposé par voie de l'urgence, présenté par la Municipalité au Conseil communal dans sa séance du lundi 17 juin 2019, relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 10'571.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la mise en conformité des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye

**Rapporteur :**

John GRANDCHAMP

**Membres :**

Caroline GADEMANN

Harsha PREMJEE

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 28 mai 2019 en la salle des commissions en présence de Monsieur le Municipal Igor Rinaldi que nous remercions d'avoir exposé le préavis et d'avoir répondu à nos questions.

En préambule, ce dernier nous explique que le dépôt du préavis tel que présenté l'a été fait pour deux raisons bien précises à savoir :

1. Malgré le montant qui est de compétence municipale, il était important de présenter ce préavis pour des raisons de communication et de transparence. En effet, la commune de Montreux dépose le même préavis ces prochains jours et il était judicieux d'impliquer notre Conseil.
2. Comme indiqué dans le préavis, un remaniement parcellaire est aussi nécessaire et comme le prévoit la loi, il doit passer devant le Conseil pour approbation.

Vu l'importance que prend les installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye et vu l'introduction du Magic Pass, il est primordial de maintenir celles-ci en adéquation avec les exigences non seulement sécuritaires (OFT) mais également touristiques.

La commission a également posé la question sur le dépôt en urgence du préavis : M. Igor Rinaldi nous a répondu et à notre satisfaction, que c'est plus une urgence calendaire et que ce préavis devait passer en conseil avant fin juin, les travaux débutant idéalement en cette période afin de répondre aux besoins de la station.

Par contre, le fait de ne pas maintenir ouvert l'installation dite « Poma » pendant deux ans est une décision stratégique voulue par les deux municipalités ; en effet, la fréquentation du remonte-pente n'est pas optimale en ce moment et il est préférable d'attendre durant cette période de carence afin de pouvoir mieux financer sa réfection dans le futur.

## AVIS DE LA COMMISSION

Ainsi, après avoir entendu les différents arguments de la Municipalité, la commission vous recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter ce préavis tel que présenté.

## CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

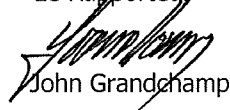
- vu** le préavis No 09/2019 de la Municipalité du 13 mai 2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 10'571.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés à la mise en conformité des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye,
- ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en conformité des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 10'571.00 au maximum ;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. de prendre en charge cette dépense par le biais du compte de fonctionnement (compte 17.3650.06 « entretien des remontées mécaniques ») ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cet objet.

Au nom de la commission

Le Rapporteur

  
John Grandchamp

Veytaux, le 28 mai 2019